




DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 12/03/2021
Reçu en préfecture le 12/03/2021
Affiché le 
ID : 031-213105588-20210311-D20210310-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
HAUTE-GARONNE

D2021-03-10

Séance du 11 mars 2021

NOMBRE DE MEMBRES	
Elu	11
En exercice	11
Présents	10
Votants	10
Absent	1

L'an deux mille vingt et un, le 11 mars à 18h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni à la Salle des Fêtes, sous la présidence de Monsieur Christian CAMINADE, le Maire.

Présents : Mesdames Cécile CASTANET, Carine COMPAN, Lydie DUPRAY, Geneviève HORSEAU, Charlène PUGET, Sandrine TORTEL, et Messieurs Nicolas ANGIOLO, Christian CAMINADE, Philippe FEDOU, Pascal MERIC.

Absent : Thierry ROUGIER

Secrétaire de séance : Madame Geneviève HORSEAU

Date de convocation

04/03/2021

Date d'affichage

04/03/2021

Objet : ESIT – LOGICIEL GESTION ADMINISTRATIVE MAIRIE

Madame la Présidente rappelle au conseil le besoin de s'équiper d'un nouveau logiciel administratif pour nos écoles, celui que nous avons est obsolète et demande à être remplacé.

Il a été établi plusieurs devis, le conseil a délibéré sur le comparatif établi.

Le conseil ESIT a décidé de choisir l'entreprise BERGER LEVRAULT Mode Abonnement

Pour un total investissement de 4020 € HT

Cout fonctionnement mensuel de 113.50 € HT

1 tablette 221 € HT

Une subvention sera demandée au conseil départemental

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Acte rendu exécutoire après

le dépôt en Préfecture le

12/03/2021

Et de la publication le

12/03/2021

Le Maire,



Christian CAMINADE